

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

ARRÊTE du
portant nomination des représentants au comité national
d'action sociale du ministère de la culture et de la
communication

La ministre de la culture et de la communication,

- Vu l'arrêté du 8 février 1999 portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant la composition du comité technique ministériel du ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination des représentants au comité national d'action sociale du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition du secrétaire général et des organisations syndicales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 2015 susvisé est modifié pour ce qui concerne les syndicats CGT-CULTURE, CFDT-CULTURE et SNAC-FSU.

ARTICLE 2 : sont désignés membres du comité national d'action sociale, au titre des organisations syndicales, conformément à l'article 5 de l'arrêté portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication :

membre titulaire

membre suppléant

Pour le CGT-CULTURE

Emmanuelle LABOUE
Christophe UNGER
Jocelyne RENAULT
Didier ALAIME
Catherine NOURY
Naima ZANDAGUE
Christelle ANDRE

Thomas PUCCI
Françoise PINSON
François ALBOT
Margaret STERN
Myriam BENOLIEL
Céline GASPARD
Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON

Pour la CFDT-CULTURE

Nadia AMINE
Michel BIGOT
Michel DAVIDOV

Marie-Cécile RENAULT-AURAY
Rachel METANGMO
Monique CHAPONNEAUX

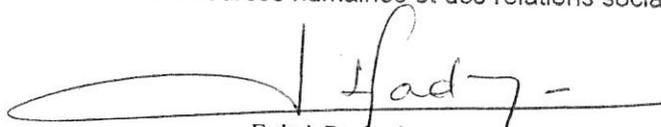
Pour le SNAC-FSU

Nathalie RAGOO

Marie-Hélène THIAULT

ARTICLE 3 : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Isabelle GADREY
Sous-directrice des politiques de
ressources humaines et des relations sociales



Fait à Paris, le 06 JUL 2015